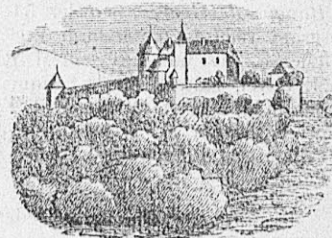




LA GRUYÈRE



JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant tous les Samedis.

BUREAU DU JOURNAL: Grand'Rue N° 295, BULLE

PRIX DE L'ABONNEMENT:
 Pour la Suisse: 1 an, Fr. 3 50
 » » 6 mois, » 2 —
 Pour l'Étranger le port en sus.
 Prix du numéro: 10 cent.
 On s'abonne à tous les bureaux
 de poste.

Prix des annonces et réclames:
 Annonces: Pour le canton,
 10 cent.; pour la Suisse, 15 cent.
 la ligne ou son espace.
 Réclames: 50 cent. la ligne.

Lettres et argents franc de
 port.

BULLE, le 15 Janvier 1886

Comment on honore les serviteurs de l'Etat
 dans les grandes monarchies, et comment dans le
 canton de Fribourg.

Le 21 décembre dernier, le professeur et historien
 prussien Léopold von Ranke est entré dans sa qua-
 tre-vingt-onzième année.

A cette occasion, il reçut:

1° de l'empereur, son portrait en buste, accom-
 pagné d'une lettre des plus flatteuse et signée: *Votre
 roi reconnaissant, Guillaume;*

2° de l'impératrice, par son aide de camp, une
 longue lettre de félicitations et sa photographie avec
 sa signature et celle de l'empereur;

3° du ministère, une adresse signée de tous ses
 membres, Bismarck en tête.

Dès le matin, le prince héritier était allé person-
 nellement lui exprimer ses vœux; puis, après lui, le
 ministre des cultes.

Voici vingt ans que Léopold von Ranke a quitté
 sa chaire avec jouissance complète de son traite-
 ment, comme pension.

Canton de Fribourg.

En 1819, un jeune homme de 23 ans, grâce à la
 protection du P. Girard, était nommé professeur au
 collège de Carouge; fin 1832, il quittait Genève,
 ayant accepté d'être nommé inspecteur des écoles
 primaires du canton de Fribourg, et, le 1^{er} janvier
 1833, il entra au service de son pays natal.

Quelle a été sa récompense, après 54 ans d'ensei-
 gnement, dont 41 dans le canton de Fribourg?

Il y a une quinzaine d'années, quelques intran-
 geants qui devaient former le noyau de ce pouvoir
 tépelet que l'Europe nous envie, commençaient déjà
 à trouver que ce vétéran de l'enseignement avait usé
 assez de calendriers; que, à l'imitation des sauvages
 d'une île perdue de l'Océan Pacifique, il était grande-

ment temps que sa tête servit de but au cochonnet,
 après quoi il l'ont dûment enseveli en 1873.

Eh bien! cet enseveli, il vit; le 17 janvier pro-
 chain, c'est-à-dire demain, il entrera, lui aussi, dans
 sa quatre-vingt-onzième année.

En ce jour, aucun des membres supérieurs des au-
 torités fribourgeoises ne félicitera, aucun instituteur
 fribourgeois en activité de service dans le canton de
 Fribourg n'osera féliciter Monsieur l'ancien directeur
 Pasquier, lui exprimer sa reconnaissance; le faisant,
 il craindrait d'être mal noté, que sais-je? mis sur le
 pavé peut-être, parce que, chez nous, la gratitude,
 voire la vertu elle-même, n'est permise que pour
 autant qu'elle porte l'estampille officielle.

Mais, afin qu'il ne soit pas dit que, dans le canton
 de Fribourg, personne n'ose lever la tête au-dessus
 du manteau de plomb qui écrase moralement et ma-
 tériellement notre pays, la *Gruyère* élève la voix,
 pour venir dire au patriarche de l'enseignement dans
 le canton de Fribourg:

Vénération Monsieur Pasquier, noble enfant de
 notre belle Gruyère, vivez! à vous de nombreux
 jours encore, pleins de santé physique, de lucidité in-
 tellectuelle.

Que le doux sourire de l'ironie, arme et vengeance
 de l'opprimé, continue à venir plisser vos lèvres au
 spectacle des turpitudes qui s'étalent à nos yeux!

CONFÉDÉRATION

Conseil fédéral. — Les délais pour le retrait des
 pièces suisses de l'ancien module de 20, 10 et 5 cen-
 times, sont prolongés jusqu'au 31 mars 1886.

Monnaies. — La conférence monétaire a pris une
 décision qui est de nature à causer des ennuis au
 public. Les délégués se seraient engagés à faire ad-
 mettre par leurs gouvernements une loi qui traite-
 rait à peu près comme de la fausse monnaie toutes
 les pièces de 5 fr. d'argent des pays qui ne font pas
 partie de l'Union, alors même que ces pièces seraient

exactement de mêmes dimension, poids et titre, que
 celles des Etats associés. Ces pièces devront non-
 seulement être refusées, mais coupées en morceaux
 par les caisses officielles. Il y a un très grand nom-
 bre de ces pièces en Suisse, frappées par la Rouma-
 nie, l'Espagne, le Chili, le Pérou, la Bolivie, la Gua-
 temala, etc., et les caissiers, comme tous les com-
 merçants, ont beaucoup de peine à se défendre contre
 leur invasion dans leurs tiroirs. Que chacun donc re-
 double d'attention!

Les seules monnaies admises sont ainsi celles de
 France, Italie, Belgique, Grèce et Suisse.

Société des sous-officiers. — Il résulte du dernier
 rapport du comité central de la Société fédérale des
 sous-officiers que celle-ci se compose actuellement
 de vingt-cinq sections, dont voici la désignation, avec
 indication du nombre des membres de chacune
 d'elles:

Aarau 44 membres, Aigle 19, Amriswil 14, Berne
 94, Bischofszell 18, Frauenfeld 28, Fribourg 66, Ge-
 nève 94, Granges 40, Hérisau 41, Lausanne 107,
 Lucerne 49, Montreux 37, Neuchâtel 45, Nidwalden
 80, Payerne-Avenches 12, St-Gall 65, Soleure 54,
 Winterthur 55, Yverdon 61, Zurich 78, Sion 38,
 Morges, St-Imier et Vevey. Total, 1189 membres.

Voici la répartition des sociétés par armes: In-
 fanterie 764, cavalerie 50, artillerie 237, génie 50,
 divers 41, état-major 17.

La majorité des sections travaillent sérieusement.
 Le tir, en particulier, est très pratiqué; des exercices
 de combat ont été exécutés dans plusieurs sections;
 62 questions diverses ont été traitées par des confé-
 renciers, officiers ou sous-officiers; le choix de ces
 questions est excellent et nombre d'entre elles pour-
 raient faire l'objet de travaux écrits d'un réel inté-
 rêt. — Ajoutons que la plupart des sections sont en
 outre abonnées à des journaux militaires.

Les sections d'Aarau, de Bischofszell, de Fribourg,
 de Granges (Soleure), de Hérisau, de Lausanne, de
 Lucerne, de Nidwalden, de St-Gall et de Winter-
 thour ont fait, durant le cours de l'année, des ex-
 cursions militaires accompagnées d'exercices spé-
 ciaux.

Tribunal fédéral. — Le 12 janvier a eu lieu à Lau-
 sanne le tirage au sort de la liste du jury qui siégera
 aux assises fédérales convoquées pour l'affaire de la

place l'agréable, et que, conformément à l'adage latin:
Variatio delectat, il varie, en effet, les dons qu'il offre au
 public en pareille occasion.

Une tâche comme celle à laquelle M. L. Grangier s'est
 astreint n'est certes ni mince ni aisée; elle réclame des soins
 et cause même des soucis. Aussi faut-il lui savoir d'autant
 plus gré de la patience avec laquelle il a accompli son
 œuvre de rapiècement, de la longanimité dont il a sans
 doute dû faire preuve en attendant les contributions deman-
 dées ou promises, avant d'être à même de parfaire cet
 agréable volume de 128 pages d'une impression assez serrée,
 en un mot, de l'adresse avec laquelle il s'en est tiré une fois
 de plus.

C'est pourquoi nos campagnards et citadins qui n'ont pas
 encore à leur foyer ces *Étrennes* cotées à un prix fort ac-
 cessible (1 fr.) feront bien de se les procurer. Outre les indica-
 tions des lunaisons, pronostics, fêtes, foires de la première
 partie, ils y trouveront encore des renseignements sur les
 autorités fédérales et cantonales, sur les diverses branches
 d'administration, tandis que la seconde partie leur fournira
 des observations utiles sur l'agriculture, des morceaux
 d'histoire politique, d'intéressantes communications d'his-
 toire naturelle, quelques descriptions, et, selon une louable
 habitude, des articles nécrologiques sur les pertes que la
 petite patrie a éprouvées pendant l'année écoulée. Nous
 avons remarqué celui de M. l'abbé Raemy sur Auguste
 Majeux et un autre concernant J.-Augustin Cuony. Un pieux
 sentiment a de même bien guidé la plume de M. Jos.
 Schneuwly, biographe de l'honnête J.-J. Denys Mouron.

Parmi les notices sur des personnages vivants, il faut dis-
 tinguer celle qui concerne l'évêque de Bâle, Mgr. Fiala.

Mais le morceau le plus considérable du recueil est un voyage
 d'exploration scientifique et historique aux environs de Fri-
 bourg, dû à l'investigateur déjà cité, M. l'abbé Raemy. Étant
 quant aux autres contributions sérieuses, elles sont égale-
 ment toutes de bon aloi, toutes méritoires à divers degrés.
 N'oublions pas un certain nombre d'aphorismes spirituels,
 à côté de boutades qui le sont à peine. Parmi les premiers,
 on remarque tout d'abord ceux-ci: « Il y a des gens qu'on
 reconduit pour être sûr qu'ils s'en vont. » « Certains indi-
 vidus, furieux d'être sans idées, prétendent nous accabler
 de leurs opinions. » Mais quand on écrit: « La femme agace
 avec les yeux; la scie, avec les dents, » on commet, je crois,
 une alliance de mots par trop forcée.

Nous sera-t-il permis de noter que, dans le petit bagage
 d'anecdotes, d'ailleurs inévitable, ajouté aux articles sérieux,
 il s'en trouve quelques-unes qui eussent pu être avantageuse-
 ment remplacées par d'autres. Ceci n'est pas un reproche,
 mais un avis donné modestement et franchement. En fait de
 bonnes et fines anecdotes, on le sait, il y a facilement disette;
 mais, malgré cela, et s'agit-il même d'anecdotes mytho-
 niennes, il y faut toujours un peu de désinvolture et une
 bonne prise, non de poivre, mais de sel.

Personne ne méconnaît l'importance qu'il y a à donner
 des gravures réussies, quand on en parseme un ouvrage.
 Celles qui se trouvent dans la publication dont je parle sont
 d'inégale valeur au point de vue de l'exécution. Une des
 mieux réussies est le portrait de Mgr. Lachat, dont les traits
 à la fois spirituels et graves annoncent l'intelligence et la
 distinction. Le nid d'aigles, emprunté à l'*Alpenwelt* de M. de
 Tschudy, est bien moins précis que dans ce dernier ouvrage.
 Les deux têtes de Tell et Gessler ne font, ma foi, pas bonne

FEUILLETON DE LA GRUYÈRE

Nouvelles étrennes fribourgeoises pour 1886,

publiées par M. L. GRANGIER, prof., Fribourg. — 20^e année.

Les almanachs formant une classe de publications qui
 s'achète beaucoup, le plus peut-être, l'idée de faire passer
 sous leur couvert quelques notions moins arides que le dé-
 nombrement des jours, la nomenclature hagiologique, le
 cours des événements dans le ciel des astronomes, la fixation
 des foires et marchés, s'est présentée de bonne heure à ceux
 qui assumaient la tâche d'en composer un. Une semblable
 idée produisit d'heureux résultats, et les publications de ce
 genre se sont constamment perfectionnées, au point que de
 nos temps nous avons non seulement des almanachs volumi-
 neux et utiles, mais encore de magnifiquement faits.

La grande question à cet égard est de choisir avec dis-
 cernement les matières qui accompagnent le calendrier pro-
 prement dit. Destinées principalement à se répandre, à
 pénétrer parmi les populations rurales et industrielles, elles
 se circonscrivent, par ce fait, à certains domaines du savoir,
 c'est-à-dire à ceux qui n'exigent pas de trop grands efforts
 d'intelligence pour les parcourir. Avec cela elles doivent
 être un aliment sain et profitable à leurs lecteurs. Et puis,
 à côté de l'utile, il faut que le collectionneur d'un almanach

roillet

rgien-Dentiste
 BOURG
 2. Hôtel des Al-
 ours de foire et
 udi de chaque
 [1695]

C^{ie}, à Bulle
 incaillerie.

fer étiré pour
 Hache-paille,
 anderie écono-
 s à purin.

scies circulaires
 de caillets viel-
 mages. Thermo-
 olir tous les mé-
 r diriger les cornes
 pôt de KREBS à Ve-
 ge de limes. Re-
 maison FINSLER à
 paille de fer pour
 de forge, première
 [1758]

IN DE FER
 e à Fribourg

ntiment de:
 potagers en fonte,
 anderie, arti-
 etc., etc.

er étiré et en
 es d'eau et pièces de
 [1786]

système anglais.
 ke pour chauffage.
 choix, prix modéré.

à Bulle
 ment avec jardin.

grange, et remise
 and;

d'excellent terrain

otager.
 éon GLASSON,
 E. [1748]

remettre.

re pour 1886 le bel
 du Tatzo et du Mi-
 vallée de l'Hongrin
 exposition. Estivage

eau de la Gruyère
 RTHOLET, greffier à
 [1823]

COLAT

hard

INCONTESTÉE,
 TROUVE PARTOUT

ENTE

Gruyère, à Bulle:
 ACCOMPLI

OVINE

RÆMER,
 ytechnique de Zurich.
 exemplaire.

gnoises pour 1886
 emplaire.

des Caves
 ages

, brochure de 12
 exemplaire.

u Drapeau
 Ville de Bulle
 exemplaire.

ie Lenz & Filsler.

Banque de Genève. — sur les 54 jurés désignés, 20 seront récusés par le ministère public et 20 par la défense. Les inculpés sont M. Racine, directeur, et M. Bavel, caissier de la banque. Les débats auront lieu lundi 8 février à Genève; l'accusation sera représentée par M. le procureur-général Perrier, de Fribourg; la défense est confiée à MM. C. Martin et Lachenal.

Militaire. — Le Conseil fédéral a procédé aux nominations militaires.

M. Gaulis, Gabriel, à Lausanne, et Muller, conseiller national, à Berne, sont nommés colonels d'infanterie et passeront tous deux dans la II^e division comme brigadiers, en remplacements des colonels Bonnard et Sacc.

Dans la I^{re} division sont nommés lieutenant-colonels les majors Pittet, Thélin, Jordan-Martin et Pingoud.

M. Jordan-Martin commandera le 2^e régiment d'élite, M. Thélin le 4^e, M. Pittet le 1^{er} régiment de landwehr en remplacement de M. Savary, qui passe au 2^e régiment de landwehr. M. Pingoud demeure à disposition.

Dans l'artillerie, M. Falkner commandera la brigade de la IV^e division.

Suisses à l'étranger. — Le 31 décembre dernier se sont embarqués, à Southampton, à destination de Costa-Rica, MM. Paul Bioley, licencié ès-lettres de l'académie de Neuchâtel; William Philippin, porteur du brevet secondaire neuchâtelois, et Louis Schœnau, professeur, à Genève. Ces messieurs, à la suite d'un engagement signé entre eux et Son Excellence don Manuel Maria Peralta, ministre plénipotentiaire, délégué *ad hoc* par le ministre de l'instruction publique de Costa-Rica, se rendent dans ce pays pour fonder et organiser à San-José une école normale modèle, d'après les principes de la science pédagogique moderne. Ils ont contracté un engagement de quatre ans.

Presse. — Le journal *le Pompier suisse*, organe de la Société suisse des pompiers, entre dans sa quatrième année. Cette intéressante feuille a pour but spécial l'étude scientifique et la vulgarisation des moyens de lutter contre l'incendie, le perfectionnement des corps de pompiers, la simplification des engins, etc. Rédigée avec soin, bien au courant des inventions nouvelles et des procédés en usage un peu partout, elle mérite d'être recommandée à tous ceux qui s'intéressent à ces questions éminemment utiles.

Zurich. — La Société de consommation de Zurich est dans un état de prospérité tout à fait réjouissant. Les actions, qui étaient de 5 fr. à l'origine, ont actuellement une valeur de 350 fr.

Berne. — Une ville bernoise qui peut se dire bien équilibrée par la nature, c'est Berthoud. Il y est né, en 1885, 117 garçons et 117 filles.

— L'aventurière, nommée Julie Gries, de Barmen (Prusse), qui avait escroqué pour 6000 fr. de bijoux à un bijoutier de Berne, a été incarcérée le 9 janvier dans les prisons de cette ville. Elle avait été arrêtée à Paris.

— La petite vérole a éclaté à Corgémont. On compte déjà 25 à 30 enfants qui en sont atteints. Par mesure de sûreté, les deux classes inférieures ont été fermées.

Delémont. — Lundi le 11 c. la jeunesse de Montsevelier fêta le renouvellement des autorités communales en tirant les mortiers. Un des coups n'ayant pas voulu partir, un homme d'une trentaine d'années, célibataire, le nommé Jules Koller charpentier, s'approcha du mortier et voulut voir à quoi cela tenait.

Cette imprudence lui a coûté la vie. A ce même moment, le coup partit, lui emportant complètement la jambe droite et lui mutilant affreusement la gauche.

Le malheureux a succombé presque aussitôt à ses horribles blessures.

figure; il est possible qu'elles rappellent la réalité historique, mais pourtant on ne concèdera qu'un pareil réalisme est bien sombre. Par contre, quelques-unes des vignettes sont assez gracieuses.

Nous ne pouvons taire ici notre vœu de voir tout ce qui s'imprime dans notre canton se distinguer par la netteté des caractères, la blancheur et la solidité du papier, le bon goût du format, et surtout l'absence de fautes d'impression.

Somme toute, la vingtième année des *Nouvelles étreennes fribourgeoises* compte un nouveau volume d'un travail méritoire.

La première partie, consacrée à l'exposé détaillé des autorités législatives et administratives, présente d'employés une armée fort compacte; en faut-il donc tant pour gouverner un petit pays? Si l'on en juge par le nombre, il doit se faire dans cet heureux canton, et pour des rémunérations si multiples, une somme incalculable de besogne profitable.

Schwytz. — On signale à Schwytz des arrivages de foin de la Lombardie; le foin est bon, on le vend à Schwytz au prix du marché.

Grisons. — On travaille à la reconstruction du village de Fettan sur un plan nouveau, plus conforme aux exigences modernes, mais ce qu'il y a de curieux, c'est qu'on ne rebâtit à la fois un certain nombre de maisons; en 1886, on compte en rebâtir six. Dix ans s'écouleront avant que le village entier soit ressuscité de ses cendres. Les habitants sont pour la plupart dans une situation aisée; les terres sont fertiles et bien cultivées. On est satisfait du résultat de la collecte.

Zoug. — Notre peuple avait à élire dimanche le 10 courant, ses deux députés aux Etats, les sept membres du Conseil d'Etat, et, par un vote d'ensemble, 15 députés au Grand Conseil.

Ont été élus aux Etats, MM. Keiser, député sortant, et Hildebrand, candidat conservateur. Ce dernier remplace M. Schmid.

M. Stadlin, opposé par les libéraux à M. Hildebrand, ultramontain, a fait 1597 voix contre 1945.

Le Conseil d'Etat a été composé de MM. Müller, Hess, Meyer, D^r Hegglin, Albert Henggeler, conservateurs, et de MM. Zürcher, président de la ville de Zoug, et Stutz, libéraux.

Les quinze candidats au Grand Conseil portés sur la liste ultramontaine ont été élus.

Bâle-Ville. — Un jeune étudiant bâlois, M. Fritz Hartmann, qui suivait les cours de droit, s'est suicidé ces jours passés en se jetant à l'eau. On a retiré son corps du Rhin près d'Istein. On ignore les motifs qui ont poussé ce jeune homme à mettre fin à son existence. Il allait terminer ces études qu'il avait poursuivies jusqu'ici d'une manière brillante.

Appenzell Rh.-Ext. — Une société s'est constituée à Hérisau en vue de construire une trentaine de petites maisons ouvrières à céder à des conditions qui permettraient aux ouvriers d'en devenir propriétaires après un certain nombre d'années.

Appenzell Rh. Int. — L'auteur de l'acte de cruauté dont nous avons parlé et qui a causé la mort d'une vache à Studehüsli a pu être arrêté. C'est un vagabond de Neslau, nommé Tschumper, qui a été arrêté à Grabs. Ce brigand avait déjà commis le même jour un acte du même genre dans l'écurie de M. J. Mauser, à Brüllisau; lorsque celui-ci y entra le soir pour traire, il vit un homme qui s'échappait et qui prétendit avoir voulu passer la nuit dans l'écurie, mais n'ayant pas pu trouver une échelle pour monter sur le grenier à foin. M. Mauser, en pénétrant dans l'écurie, fut surpris par la chaleur étouffante qui y régnait: ses 17 vaches pendaient littéralement à leurs chaînes, la langue hors de la bouche. Le misérable vagabond avait bouché toutes les ouvertures donnant accès à l'air, et une demi-heure plus tard, le propriétaire n'aurait plus trouvé une de ses bêtes en vie; lorsqu'il passa dans sa seconde étable, il y vit deux vaches, le dos courbé, mugissant de douleur, et lorsque un de ces animaux dut être abattu pour mettre fin à ses souffrances, on trouva que Tschumper lui avait fait subir le même supplice qu'à celle de Studehüsli.

St-Gall. — Le conseil de santé cantonal constate qu'il y a eu, l'année dernière, 298 cas de petite vérole dans ce canton; 21 ont été mortels.

— M. Geisser, consul suisse à Turin, a donné une somme de 30,000 fr. au fonds pour la construction d'un orphelinat catholique à Altstetten, sa commune d'origine.

Argovie. — Trente places d'instituteurs primaires sont actuellement inoccupées.

Thurgovie. — A Frauenfeld on se plaint de l'audace des ouvriers de métier venant de l'autre côté du Rhin, et qui, sous le prétexte de chercher de l'occupation, mendient et commettent toutes sortes de méfaits, des vols dans les chambres hautes, des actes de sauvagerie à l'égard du bétail, se permettant même de frapper les gens. A Weinfelden, mardi, deux rôdeurs venant du Vorarlberg menaçaient le public dans la rue et réclamaient impérieusement une aumône. Arrivés près du pont de la Thour, ils firent de même, et, sur le refus d'un particulier, lui sautèrent dessus et le rossèrent d'importance. L'homme lésé courut à la police, qui ne put s'emparer de ces rôdeurs qu'après un combat dans les règles.

Vaud. — Une maison de banque de Lausanne a été victime d'une escroquerie qui lui coûte assez cher. Un individu habillé en paysan présentait à ses guichets un bon de caisse de 4800 fr. qu'il réussit à se faire payer; la maison étant avisée d'une disposition, le faux ne fut découvert que plus tard. Des poursuites sont commencées sur le territoire fribourgeois.

— On signalait la semaine dernière deux incendies, l'un à Sassel, l'autre à Cronay; ils sont dus le premier à l'acte d'un enfant idiot; le dommage est de 7578 fr. pour les deux assurances. L'incendie de Cronay, provoqué aussi par un enfant qui a détruit inconsciemment un grand bâtiment comprenant logement, grange, écurie, machine à battre. Un cheval et des pièces de bétail sont consumés. Les dommages ont été taxés à 14,365 fr.

— On a arrêté, lundi matin, au café-chocolat de la rue Haldimand, à Lausanne, l'auteur du vol commis dans les bureaux de M. Perrin, à la gare du Flon; c'est un jeune homme qui avait été employé dans la maison.

Neuchâtel. — M. le docteur Roulet, conseiller d'Etat, est mort le 13 c., à 5 heures trois quarts, à Colombier. Il était né le 20 septembre 1841 et avait été appelé en juin 1877 au Conseil d'Etat, où il gérait le département de l'instruction publique. Le décès de cet homme au caractère élevé, aux connaissances variées, aux convictions profondément progressistes, cause d'unanimes regrets.

— Un Monsieur Vuithier, rentier à Neuchâtel, où il a été inhumé le 10 janvier, a fait un legs de 20,000 fr. en faveur de l'Etat de Neuchâtel. Il a légué, en outre, 5000 fr. à l'hôpital de la Providence, 4000 fr. à la Crèche et 200 fr. à la Chambre de charité de Neuchâtel.

Genève. — Le Grand Conseil, réuni samedi, a appelé aux fonctions de procureur-général, sur le refus de M. Léchet, M. Burgy, juge à la cour de justice, par 86 voix sur 90 votants.

— La Commission de l'Exposition a nommé lundi son bureau provisoire. Après discussion la date de 1887 a été repoussée, celle de 1888 adoptée sous réserve de modifications ultérieures; les renseignements techniques seront pris notamment auprès de M. Zuan-Salis et de M. Nicole.

L'exposition ne sera définitivement décrétée que lorsque l'appui moral et financier lui sera acquis de la part des autorités municipales, cantonales et fédérales, ainsi que du public. C'est seulement alors que sera formé le comité définitif et désigné le directeur et les représentants de l'exposition à Genève, en Suisse et dans les principaux pays étrangers. Dès aujourd'hui, les listes de participation des exposants sont ouvertes; plusieurs personnes s'y sont déjà inscrites. De même les listes de souscription d'actions destinées au fond de roulement et remboursables seront incessamment mises en circulation.

CANTON DE FRIBOURG

— Le conseil communal de Romont a décidé de renvoyer au 9 février prochain la foire qui tombait sur le 2, jour férié.

— Quatre jeunes gens étaient partis de Fribourg en traîneau le 13 c. au soir pour Belfaux. Arrivés là ils demandent à leur cocher de les conduire jusqu'à Autafond. Celui-ci ne reconnaissant pas la route dans l'obscurité verse à un moment donné tout son chargement dans un des étangs de Zenaleyre.

Le cheval a péri dans l'aventure, les voyageurs en ont été quittes pour un bain glacé pris par une température de 12 à 13 degrés de froid.

— Le jour de la foire *des Rois*, de Fribourg, une bien triste scène se passait à la rue de Morat entre 3 et 4 heures de l'après-midi. Une femme d'une quarantaine d'années, nommée Minguely, née Mory, de Cournillens, était occupée avec son fils à charger des marchandises sur son char et se préparait à rentrer lorsqu'elle tomba frappée d'un coup d'apoplexie; peu d'instants après elle trépassait. Que l'on juge du désespoir de ce fils obligé de reconduire un cadavre à la maison, au lieu d'une mère bien aimée que des enfants attendaient.

GRUYÈRE

Trait de fanatisme libertard.

Le fait est authentique; il s'est passé à la limite ouest du district de la Sarine.

Un cloutier de M... (Glâne) avait reçu une commande d'un épicier de L... Dès que la marchandise fut fabriquée, le fils K. l'enveloppe dans le journal *la Gruyère* qu'il avait reçu d'un voisin et s'en va l'apporter à l'épicier en question. A peine la femme de ce dernier, ex-béguine, eut-elle reconnu le journal *diabolique* qu'elle s'écrie: « Quoi, vous êtes abonnés à ce mauvais papier! Allez, allez avec votre marchandise, nous ne souffrirons jamais de produits francs-maçonniques chez nous! »

Et le garçon dre ses clous perd pas une O temps! C

Encore une M. Claude est mort par un méch

Claude Pitt franchise. Co court comme les intransig pharisiens qu

Claude Pitt regardent non et qui ne veu de la conscie La mort ch Que Dieu le et les siens!

Nous appu Sterroz, à l Chenaux.

Ainsi que insurrection thagène, me fort, mais n' rivée de cinq de la place

Les insur criant: Vive Mais on cu d'autres pou

Un ukase sion du territ mands qui au 1^{er} janv cieux de la ami Guillau

En Franc rive. Les im monarchiste dissentimen poser un C pas que ce

Il faudra M. Jules Gr tutionnel d nouvel appo d'espérer q veaux dépu çais serait tation comp raisonnable disparaître narchistes é élections.

Les gra efforts inou jeunes nati le désarmer mais imagi jourd'hui l' garie. Ils a aux Bulgar cession de t

Franc Baudry son

Anglet a prêté ser

pourrait e prenti à

A

Un beau coussins.

Une joli très bon ét

Un beau de voiture.

Un bon avec échell

Un bon échelles.

De belle en frêne.

S'adress ron, à BUR

Et le garçon étonné ne sut que faire que de reprendre ses clous et retourner auprès de son père qui ne perd pas une si belle occasion de faire rire le monde. O temps! O mœurs! *Echo.*

Encore une perte douloureuse à enregistrer. M. Claude Pittet, de Romanens, domicilié à Sales, est mort mardi dernier, enlevé en quelques jours par une méchante pleurésie.

Claude Pittet était le type de la loyauté et de la franchise. Conservateur modéré et catholique tout court comme on doit l'être, il ne pouvait admettre les intransigeants du N° 13 et gémissait à la vue des injustices commises au nom de la religion par les pharisiens qui se disent les seuls bons.

Claude Pittet était une de ces natures droites qui regardent non au succès, mais à l'équité et au droit, et qui ne veulent à aucun prix transiger aux dépens de la conscience et de la vérité.

La mort chrétienne de Pittet a été l'écho de sa vie. Que Dieu le récompense et console sa chère épouse et les siens!

Nous apprenons encore le décès de M. Constant Sterroz, à la Tour-de-Trême, petit-fils de Nicolas Chenaux.

ÉTRANGER

Ainsi que nous le pressentions, des mouvements insurrectionnels se sont produits en Espagne. A Carthagène, une centaine d'insurgés ont pénétré dans le fort, mais n'ont pu s'en rendre maîtres, grâce à l'arrivée de cinq compagnies de renfort. Le commandant de la place est grièvement blessé.

Les insurgés sont entrés dans la citadelle en criant: Vive la république!

Mais on craint des tentatives insurrectionnelles sur d'autres points du territoire.

Un ukase de l'empereur de Russie décrète l'expulsion du territoire russe de tous les ressortissants allemands qui ne s'étaient pas fait naturaliser Russes au 1^{er} janvier. Voilà cependant qui n'est pas gracieux de la part d'Alexandre à l'adresse de son vieil ami Guillaume.

En France, les choses continuent à aller à la dérive. Les impérialistes sont brouillés à fond avec les monarchistes; les républicains persistent dans leurs dissentiments. Monsieur de Freycinet a bien pu composer un Cabinet de replâtrage; mais on ne croit pas que ce nouveau ministère ait la vie longue.

Il faudra à la fin que le président de la république, M. Jules Grévy, se décide à user de son droit constitutionnel de dissoudre la Chambre pour faire un nouvel appel au bon sens de la nation. Il y a lieu d'espérer que, s'il était appelé à nommer de nouveaux députés d'ici à peu de temps, le peuple français serait mieux avisé et nommerait une représentation composée en grande partie de républicains raisonnables. La solution du conflit tonkinois ferait disparaître l'objection qui a si fort profité aux monarchistes et aux intransigeants, lors des dernières élections.

Les grandes puissances continuent à faire des efforts inouïs pour faire rentrer dans le calme ces jeunes nationalités remuantes d'Orient. On a requis le désarmement simultané en Serbie et en Bulgarie; mais imaginez-vous que les Serbes battus ont aujourd'hui l'audace de dicter des conditions à la Bulgarie. Ils s'opposent à la réunion des Rouméliotes aux Bulgares et vont même jusqu'à demander une cession de territoire aux vainqueurs.

France. — Le général Trochu et le peintre Baudry sont tous deux gravement malades.

Angleterre. — Aux Communes, M. Bradlaugh a prêté serment avec les autres députés. Le prési-

dent avait reçu des lettres lui demandant d'empêcher la prestation de serment de M. Bradlaugh; il a déclaré que personne ne pouvait empêcher M. Bradlaugh de prêter serment sous sa propre responsabilité.

Egypte. — Suivant une dépêche du Caire, les troupes anglaises au Soudan auraient battu en retraite, laissant Wady Halfa à la garde des Egyptiens, afin de faciliter les pourparlers de Morgani avec les chefs rebelles.

On mande du Caire au *Daily Chronicle*, le 10 janvier, que les Arabes continuent d'avancer vers le Nord et qu'on s'attend à de nouveaux engagements.

AGRICULTURE.

La castration des vaches.

(Suite et fin.)

En terminant, permettez-moi de citer quelques vaches de mon troupeau qui ont subi la castration depuis un certain temps. Il manque beaucoup à ces notes pour être complètes et parfaitement instructives; elles constituent néanmoins une preuve évidente, à mon avis, de l'immense avantage résultant de la castration.

Balmera. A vélé en Mai 1882, avait 20 kil. de lait par jour; elle a été castrée après plusieurs présentations inutiles au taureau, ce qui lui a fait baisser très rapidement son lait. Cette vache devenait excessivement maigre, avait la peau coucée et commençait à tousser. Le 1^{er} octobre 1884, soit 2 ans et 4 mois après la vélaison, elle donne encore 10 1/2 kil. de lait; elle est dans un état de graisse tel que je peux m'en défaire dès que je voudrais, avec un bénéfice de 30 ou 40 fr. sur le prix d'achat.

Tschek. A vélé en avril 1883; 16 1/4 kil. de lait après vélage, castré après plusieurs présentations. Vendue en août 1884, avec 30 fr. de bénéfice sur le prix d'achat; elle avait encore 7 litres de lait à l'époque de la vente, soit un an et 4 mois après le veau.

Pinson. Vêlée en décembre 1882, 14 3/4 kil. de lait après vélage; a été abattue pour l'usage de la ferme en Mai 1884. Elle avait encore 8 1/2 kil. de lait un an et demi après le veau.

Pigeon. Vêlée en août 1882, 18 1/2 kil. de lait. En mars 1884, époque à laquelle je l'ai vendue le prix d'achat (c'était une très vieille vache), elle avait encore 9 kil. de lait, soit un an et 7 mois après le veau.

Balise. A vélé en novembre 1882, 20 kil. de lait. N'a été castrée que très longtemps après, en Mars 1883 je crois, époque à laquelle elle n'avait plus que 13 kil. de lait; en mars 1884 elle avait encore 8 kil. Elle a été vendue à cette époque avec 100 fr. de bénéfice sur le prix d'achat.

Pomette. Vêlée en juillet 1882, 15 kil. de lait. J'insiste sur ce fait que toutes ces vaches ont dû subir, avant la castration, quatre, cinq et même plus de présentations au taureau. Toutes ces chaleurs non assouvies ont fait naturellement baisser leur lait d'une manière sensible. Si je les avais fait opérer six semaines après la vélaison sans chercher à les faire reporter, le résultat eût été encore plus satisfaisant, par le fait qu'une vache castrée ne remet pas ordinairement du lait, mais maintient celui qu'elle a au moment de l'opération. Il est donc évident que si l'on fait castrer le plus près possible de la vélaison, la vache maintiendra une plus grande quantité de lait que si l'on attend plusieurs mois, pendant lesquels elle aura été souvent en chaleur, aura peut-être été droguée ou saignée pour la solliciter à reporter, toutes choses qui, comme on le sait, font baisser énormément le lait. Ainsi, toutes les vaches que je viens de vous citer ont été castrées alors

qu'elles n'avaient plus que dix et douze litres par jour. Pex, la première que j'ai nommée et qui a vélé en mai 1882 avec 20 kil. de lait, n'avait plus à la pesée du 1^{er} mars 1883 que 12 1/2 kil. de lait, soit une diminution de 7 3/4 kil. en 10 mois. Elle a été castrée dans ce mois de mars ou dans le suivant; à l'heure qu'il est elle a encore 11 kil., soit une diminution de 1 1/4 en 19 mois.

J'ai été amené à employer la castration par l'impossibilité où j'étais de faire reporter les vaches chez moi, pour une cause que je n'ai pas encore pu définir bien évidemment. Mais maintenant que j'en ai vu les résultats, mon opinion est que, même en supposant que chaque vache conçoive immanquablement à la première saillie, il est encore avantageux de faire castrer, puisque nous devons considérer nos troupeaux comme producteurs de lait et de viande, et non comme producteurs de sujets à élever.

Nous ajoutons cependant aux observations de M. Seippel que M. Sanson disait à peu près en même temps à propos de la castration des vaches, dans une séance de la Société centrale de médecine vétérinaire de France, qu'à son avis il n'existait qu'un seul cas où la castration puisse être indiquée comme vraiment avantageuse, c'est celui d'une vache taurelière (*brula, bourlia*).

VARIÉTÉS

L'abattage israélite. — La méthode d'abattre les animaux de boucherie pour la consommation des Israélites a soulevé dans ces dernières années des nombreuses protestations et a fait tont récemment l'objet de discussions intéressantes dans le sein de la Société pour la protection des animaux.

Les journaux bernois annoncent que M. le grand rabbin Wertheimer se trouve en ce moment à Berne où il fait des démarches en vue d'arriver à un arrangement définitif sur cette question. L'honorable professeur de notre Université a même été déjà reçu par M. le conseiller d'Etat Eggli et il se propose de donner à Berne une conférence sur le *Talmud* et l'abattage israélite.

ANNONCES OFFICIELLES.

BÉNÉFICE D'INVENTAIRE.

Succession de Christian Tschannen, feu Benoit, de Wohlen, en son vivant à Buchillon. — Inscr. reçues à Morat jusqu'au 30 janvier.

DISCUSSIONS.

1. Nicolas feu Christophe Clément, de et à Ependes. — Inscr. reçues à Fribourg jusqu'au 18 janvier.
2. Gratien Francey, laitier, à Sales. — Inscr. reçues à Bulle jusqu'au 1^{er} février.
3. Jean feu Jacques Marchon, de et à Vuisternens en Ogoz. — Inscr. reçues à Fribourg jusqu'au 1^{er} février.
4. Louis-Jos. Delley, ci-devant laitier à la La Corbaz, actuellement fugitif. — Inscr. reçues à Fribourg jusqu'au 1^{er} février.
5. Jacob Gugelmann, cordonnier, à Morat. — Inscr. reçues à Morat jusqu'au 30 janvier.
6. Lucien feu Louis Yerly, à Estavayer;
7. Jules feu Louis Yerly, audit lieu;
8. Florentin, fils de Fr. Deschamps, audit lieu;
9. Louis feu Jean Lambelly, audit lieu;
10. Henri Lambelly, frère du précédent;
11. André feu André Busch, d'Alsace, brasseur, à Estavayer;
12. Jean Olivier, de Fribourg, fermier, à Chandon. — Inscr. reçues à Estavayer jusqu'au 8 février.
13. Casimir Pilloud, boulanger, à La Roche. — Inscr. reçues à Bulle jusqu'au 15 février.
14. Succession répudiée de Claude-Joseph-Hilaire feu Jean Menétrey, de Chavannes-les-Forêts, décédé à Fribourg. — Inscr. reçues à Fribourg jusqu'au 15 février.
15. Paul Dessibourg, de Saint-Aubin, domicilié à Genève;
16. Joseph Pittet, dit Pelet, de et à Montet;
17. Pierre Vesin, de Fribourg, domicilié à Cheyres;
18. Succession répudiée de Pierre-Joseph Grandjean, de Fuyens, décédé à Surpierre. — Inscr. reçues à Estavayer jusqu'au 15 février.

Un jeune homme intelligent et de bonne famille pourrait entrer de suite comme **apprenti** à l'Imprimerie de la Gruyère.

A VENDRE

Un beau **traîneau** à 4 places avec coussins.

Une jolie **voiture** avec capote, en très bon état.

Un beau **collier** neuf pour attelage de voiture.

Un bon **char à deux chevaux**, avec échelles en frêne et pont.

Un bon **char à un cheval**, avec échelles.

De belles **échelles** à la bernoise, en frêne.

S'adresser à Louis GREMAUD, char-ron, à BULLE. [19]

Estivage à remettre.

On désire remettre pour 1886 le bel estivage des *Places*, du *Tatzo* et du *Milieu*, situés dans la vallée de l'Hongrin et dans une belle exposition. Estivage d'environ 30 vaches.

S'adresser au bureau de la *Gruyère* ou à M. ADRIEN BERTHOLET, greffier à Château-d'Œx. [9]

Crevasses

gerçures, brûlures, engelures ouvertes, dartres, feux du visage, varices, plaies sont rapidement cicatrisées avec la véritable **Gelée siccative GOLLIEZ** à la marque des deux palmiers. Le flacon 1 fr. — par poste fr. 1.20. *Pharmacie du Haut à Morat et dans les pharmacies.* (O Fr. 473) [1697]

AU MAGASIN DE FER

RAUCH & Co à Fribourg

grand assortiment de :

Fourneaux et potagers en fonte, **chaudières, buanderie, articles de ménage**, etc., etc.

Tuyaux en fer étiré et en fonte pour conduites d'eau et pièces de raccords. [1786]

Hache-paille, système anglais.

Houilles et coke pour chauffage. Marchandise de 1^{er} choix, prix modéré.

Chez J. MOREL-BADOUX à Bulle.

Farines diverses, Maïs, Son et Avoine.

Tourteaux de sésame, 1^{re} qualité. [558]

Le meilleur remède très efficace reconnu pour enlever promptement, d'une manière sûre, non douloureuse et sans danger

■ cors aux pieds ■

cals, durillons, verrues

est selon de nombreuses attestations

■ l'Acetine ■

du pharmacien Wankmiller à Weilheim.

Prix : la boîte 1.50. — Dépôts : pharmacies : à BULLE, Rieter et Sudan; CHATEL-S-DENIS, Wetzstein; ROMONT, Comte. (H 82202) [1754]

A l'imprimerie de la GRUYÈRE:

Calendriers de poche

de 80 cent. à 2 fr. 50.

Cercle des Arts & Métiers
Grrrrran... de
SOIRÉE FAMILIÈRE
dimanche 17 janvier,
à 8 heures précises. [36]

Mises publiques.

M. MOREL, laitier, à *Esmont*, ci-devant à Romanens, fera vendre, sous autorité de justice, le *lundi 18 janvier* courant, dès les 2 heures de l'après-midi, au local de la *laiterie à Romanens*, **173 pièces fromage gras**, bonne qualité, taxé à très bas prix.
Bulle, le 13 janvier 1886.

Par ordre :
27] Le greffier : ROBADEY.

MISES PUBLIQUES

Le juge liquidateur des biens de GORGON JOILLET, charron à Bulle, fera vendre, par voie d'enchères publiques, le *jeudi 21 janvier* courant, dès les 9 heures du matin, au domicile du discutant, le solde des objets mobiliers restés invendus lors des premières mises, soit : un **outillage de forge** complet et en très bon état, beaucoup d'excellent bois de charonnage, meubles meublants, commodes, tables, chaises, batterie de cuisine, outils et instruments divers, etc., le tout taxé à bas prix.
Bulle, le 14 janvier 1886.

26] Le greffier : ROBADEY.

Mises publiques.

Jeudi 21 janvier courant, dès 10 heures du matin, sur la place publique près la promenade à Bulle, il sera vendu, en mises publiques, une certaine quantité d'**objets mobiliers**, tels que : piano, garde-robes, effets d'habillements, chemises et autres, appartenant à la succession du **général Castella**. [33]

Domaine à louer.

Le *lundi 8 février* prochain, dès 2 heures de l'après-midi, à l'auberge de l'*Etoile* à CHARMEY, il sera exposé en location pour le terme de trois années, à commencer en 1886, le joli domaine de la *Corbettaz*, de la contenance de 3 hectares 94 ares (environ 11 poses) avec une belle grange, écuries et remises et une partie de la maison d'habitation et des jardins.

Pour les conditions s'adresser au notaire FAVRE à Bulle. [29]

Vente d'immeubles.

Le *lundi 8 février* prochain, dès 2 heures de l'après-midi, à l'auberge de l'*Etoile* à CHARMEY, il sera exposé en vente, en mises publiques, les immeubles désignés sous les articles 543 et 544 du cadastre de Charmey, appelés *Rotzasson*, consistant en une habitation et un pré de 6 ares 37 mètres (70 perches), taxés 2040 fr., ayant appartenu aux enfants d'Athanase Ruffieux.

Pour voir les immeubles s'adresser à M. PÉTER BURTSCHER, député, à Charmey, et pour les conditions au notaire FAVRE, à Bulle. [31]

Mises de bétail.

Le *lundi 1^{er} février* prochain, dès 9 heures avant midi, Madame Mariette PASQUIER, fermière à *La Part-Dieu*, fera vendre en mises publiques, pour cause de départ : **20 vaches**, **8 taures** portantes, **9 génisses** de 20 mois, **3 bœufs**, **16 veaux** de 10 à 12 mois, **3 chevaux**, **1 truie** portante et **10 brebis**, ainsi qu'une grande quantité d'objets, tels que : chaudière, chars, traîneaux, instruments aratoires, harnais, etc.

Les mises auront lieu devant la ferme de La Part-Dieu et sous de favorables conditions de paiement. [32]

Nous avons l'honneur d'annoncer à notre clientèle et au public qu'à partir du 1^{er} janvier 1886, notre bureau de **Fribourg** est transféré

GRAND'RUE, N° 6

Bureau du « Chroniqueur »

Pour faciliter au public la transmission de ses commandes, nous avons conservé un dépôt au magasin rue de Lausanne, N° 60.

Haasenstein & Vogler,
AGENCE DE PUBLICITÉ.

EXPÉDITION D'ANNONCES sans aucune augmentation de prix à tous les journaux du Canton, de la Suisse et de l'Étranger.

Fermiers des meilleurs journaux.

Devis et traductions gratuites. Discretion. Expédition prompte.
Rabais importants sur annonces répétées.

GRANDE ÉCONOMIE
AVIS AUX AGRICULTEURS

— **Lactina de la Plaine Suisse** —
pour l'élevage et l'engrais du jeune bétail.

Produit perfectionné supérieur et n'ayant rien d'analogue avec les précédents produits.

Concessionnaires exclusifs pour la Suisse et l'étranger :

GONET frères à MORGES (Suisse).

Se vend en sacs plombés aux dépôts suivants : MM. *Emile Délosea, Morat* ; *J. A. Philipponaz, Fribourg* ; *Charles Meyer, Bulle* ; *Joseph Chevaillaz, Romont* ; *Henri Germond, Payerne*. (H2712 L) [1731]

Un point capital pour la préparation des

SOUPE MAGGI

est de les saler suffisamment et de les faire bouillir, jusqu'à ce qu'elles deviennent un peu crémeuses, ce qui dure environ 15 minutes de **forte ébullition**. — La bonne ménagère saura facilement et avec avantage en varier le goût, en y ajoutant soit des restes de repas, ne pouvant être mieux utilisés, soit des carrelots de pain grillé, etc. etc. [21]

A. DEMIERRE

Chirurgien - Dentiste,

à BULLE, au 2^{me} étage de la maison dite des *Chanoines*, près de l'église.

Extractions de dents. Aurifications. Dents artificielles. [28]

Filature de lin Burgdorf

Filage à façon de lin, chanvre et d'é-toupes. Ouvrage soigné, prompt livraison, prix modérés. — Tissage du fil sur demande spéciale.

DÉPOT : M. Eugène Wæber, à Bulle. (M2150 Y) [1656]

Hache - paille

de différentes constructions, de fr. 85 à 120.

Coupe-racines

depuis fr. 30 à 80.

Conditions de paiement avantageuses. Chez **Schmid, Beringer & Co.** 1787] FRIBOURG.

Glasson & Co, à Bulle

Fers et Quincaillerie.
Tuyaux en fer étiré pour conduites d'eau. Hache-paille, dernier système. **Buanderie économique. Pompes à purin.**

Scies à eau et scies circulaires garanties. Peaux de caillebotis vieilles. Toiles à fromages. Thermomètres. Pâtes à polir tous les métaux. Jouis, pour diriger les cornes du jeune bétail. Dépôt de KREBS à Vevey pour **retailage de limes**. Représentants de la maison FINSLER à Zurich pour **cire et paille de fer** pour parquets. Houille de forge, première qualité. [25]

Placements hypothécaires

au 4 1/2, 4 3/4 et au 5 %, suivant garanties. — S'adresser au
24] Notaire Favre, Bulle.

On offre à vendre

à distraire environ 800 pieds de bon **foin** de 1^{re} qualité. — S'adresser à Auguste CAVUISSENS à RIAZ. [13]

Ch. Broillet

Médecin-Chirurgien-Dentiste

A FRIBOURG

sera à BULLE, Hôtel des Alpes, tous les jours de foire et le troisième jeudi de chaque mois. [1695]

Avis aux agriculteurs.

La soussignée continue à recevoir des matières de chanvre pour faire broyer, peigner et filer à façon et pour écrémer le fil au naturel. — Prix modérés, services consciencieux. [1762]

Veuve Gremaud-Ody, à BULLE.

Au moulin de Bulle :

Blés et avoines comprimés. **Maïs** concassés, gros et fin ; **tourteaux sésame blanc**, du Levant, 1^{re} qualité. **Farines** de blés du pays et **sous**. — Moutures diverses à façon. — Prix réduits. [1761]

A louer à Bulle

Un petit appartement avec jardin, rue du Stand ;

Une écurie avec grange, et remise spacieuse, rue du Stand ;

Un pré de 4 poses d'excellent terrain sur la *Raisse* ;

Un grand jardin potager. S'adresser à M. Léon GLASSON, négociant à BULLE. [1748]

Chambres à louer.

Deux belles chambres, bien situées, dont une meublée, Avenue de la gare. — S'adresser à M. Jules GLASSON. [7]

On offre à louer

en Ville, une maison comprenant **3 petits appartements avec cave et galetas**, ainsi qu'un **atelier de menuisier ou charron et une forge** ; on louerait ensemble ou séparément. Entrée immédiate. S'adresser à M. MAGNIN, avocat, à Bulle. [2]

CASSEEE

Mardi 2 Février

AU BUFFET DE LA GARE à Villaz-St-Pierre.

Bonne musique. — Invitation cordiale. 22] (OF. 576) P. BLANC, propr.

Domaine à vendre.

A vendre deux domaines situés à proximité de la ville de Bulle, l'un de la contenance de 12 hectares 16 ares (33 1/2 poses) et l'autre de 2 hectares 50 ares (7 1/2 poses).

Favorables conditions de paiement. S'adresser au notaire FAVRE, à Bulle. [30]

Avis aux dames.

Pour cause de fin de saison

LIQUIDATION

des

finest **chaussures d'hiver.** 34] **TRENQUE.**

AVIS

Le soussigné prévient l'honorable public qu'à partir du 1^{er} janvier, il dessert le **Café de M. François Moura, en ville** (ancien local du *Cercle du Bien-Public*).

Par une consommation de premier choix, il s'efforcera de satisfaire les clients qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

Bulle, le 31 décembre 1885.

Léon GENOUD.

Avis aux dames

La soussignée informe qu'elle vient de s'établir à Bulle comme **tailleuse** pour dames.

Elle se recommande à la bienveillance de l'honorable public, qu'elle s'efforcera de satisfaire par un travail soigné.

Bertha GEX,

23] 2^{me} étage de la maison P. Michel.

AVIS

Les personnes qui ont des prétentions à faire valoir contre M. **Rodolphe Gremion**, de et à **Enney**, sont invitées à s'inscrire auprès du soussigné dans le délai de 15 jours dès cette publication, en déposant les pièces justificatives. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera admise.

Bulle, le 4 janvier 1886.

Le curateur de Rodolphe Gremion : **LOUIS FASEL,** agent d'affaires.

CACAO SOLUBLE
Suchard
EXCELLENTE QUALITÉ.
PRÉPARATION INSTANTANÉE.

EN VENTE

à l'Imprimerie de la Gruyère, à Bulle :

LE TYPE ACCOMPLI
DE LA
BÊTE BOVINE

par Ad. KRÄEMER, professeur à l'école polytechnique de Zurich. Fr. 2. — l'exemplaire.

Étrennes fribourgeoises pour 1886
à 1 fr. l'exemplaire.

Le Chauffage des Caves à fromages
par R. SCHATZMANN, brochure de 12 pages, à 30 ct. l'exemplaire.

L'Histoire du Drapeau de la Maison-de-Ville de Bulle
à 50 cent. l'exemplaire.
Bulle. — Imprimerie Lenz & Filsler.



PRIX DE LA

Pour la Suisse

Pour l'Étranger

Prix du nu

On s'abonne à

B

Le

Les adver

sarmé malg

quelle ce con

Obligations.

teurs du ca

dernier en

l'Hôtel de la

un chaudière

chef des for

ses causes

d'enthousias

autres réform

les la révision

et a chargé

marchés néc

Puisse le

Suisse et ab

Qu'on nou

ici quelques

jadis invoqu

avait jusque

« L'expéri

bourg en pa

a existé, es

plus, en eff

amoncelées.

sont dépos

jetées sur la

ou la légèr

sien parent

« Et toute

ritées, ces

ment est la

un riche pr

il a confiés

FEU

Hist

DE LA

par M.

Les manuel

de manquer ;

gogue allema

lacune, — c'e

ber d'un nouv

réotype, — q

de composer

parait-il une

Telle n'a p

Grangier, lor

borer le sien.

C'est un

sender un abr

leurs, une vie

tention tous l

et je me hâte

lation ; or, ce

consiste en u

possible ; non